



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 10 JANVIER 2011 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, M. BRUN, Mme FROMENTIN, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme VIEIRA, M. LAURENT, M. AMELOT, Mme COLIN, M. LAURAND, Mme BOISSON-GABARRON, Mme CHOUKRI-BOUZIANI, M. PRUD'HOMME, M. SELVA, Mme BERDET, Mlle CLAVEL, Mlle FOUSSETTE, Mlle LAVIGNE, M. MARTY, M. SANKA.

Etaient représentées : Mme BRUGERE-LEBLANC, Mme. GILLE-BELOVA.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 10 H 15 et aborde l'ordre du jour.

### **I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES C.S. DU 9 ET 26 NOVEMBRE 2010**

M. BAUDRY si demande des membres du conseil souhaitent faire des remarques à propos des procès-verbaux.

Mlle CLAVEL dit qu'elle était présente au Conseil du 26 novembre et que Mlle FOUSSETTE était absente.

Mlle LAVIGNE dit qu'elle était présente au conseil du 9 novembre et que M. LABESQUE était absent.

Mme BINET signale qu'elle était présente au conseil du 26 novembre.

M. BAUDRY étant entendu que les procès-verbaux seront modifiés en tenant compte des remarques qui ont été faites, demande que l'on passe au vote.

**➤ Les procès-verbaux des conseils scientifiques des 9 et 26 novembre sont adoptés à l'unanimité.**

### **II - EXAMEN DES DOSSIERS DE L'APPEL A PROJET DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE**

M. BAUDRY dit que le conseil scientifique doit donner son avis sur ces dossiers, en sachant que le porteur du projet peut solliciter une aide financière de l'établissement. Il ajoute qu'il y a 8 demandes, et que pour chaque projet les conseillers peuvent consulter une fiche de synthèse présentant le contenu scientifique, la problématique et le montage

financier. Il signale que l'on n'examinera pas la demande d'un membre de l'UMR ADES, Françoise LAFAYE dont le projet est porté par le CNRS.

➤ 1<sup>er</sup> Projet « Pensées de la nature et politiques de l'environnement »

Mme GAILLARD demande si c'est un projet transversal et la provenance des fonds.

M. BAUDRY répond que ce projet a un lien avec la politique de l'établissement et qu'il s'inscrit dans l'axe 1 mais que ce projet est déposé à la région. Plusieurs enseignants chercheurs de différentes équipes ou UMR (ADES, CLIMAS, SPH, TELEM, CLARE) sont concernées. Il précise que l'université participe financièrement au montage de ce projet. Il rappelle que dans l'enveloppe PSE il y a 250 000 euros, dont 65 000 euros sont destinés à aider financièrement l'élaboration de projets ANR et surtout à participer financièrement aux projets Région.

Mme GOMEZ-VIDAL trouve que la somme demandée à la Région est énorme, 198 439 euros. Elle demande ce qui se passerait si la Région ne tenait pas ses engagements.

M. GRANDJEAT précise qu'il s'agit d'un pourcentage.

M. PRUD'HOMME dit que l'université s'engage sur une somme et non sur un pourcentage

M. GRANDJEAT ajoute que ce matin au conseil, on examine les budgets des projets région et que l'acceptation de la région est une condition impérative.

Le président BRUN signale que la Région exige que l'établissement s'engage sur les projets proposés. Si elle refuse le financement, le porteur peut le représenter dans le cadre des PSE. Il précise que c'est la première année que les projets Région sont présentés au conseil scientifique avec un examen des budgets dans lesquels il est fait appel à l'aide financière de l'établissement. Il ajoute que les réponses de la Région sont attendues pour le mois de juillet, et que les sommes pourront être réorientées au second semestre.

M. PERNOT ajoute que la Région demande de justifier l'opération une fois à terme.

Mme LENOIR précise que les crédits non utilisés tombent dans le fond de roulement et qu'il y a 65 000 euros destinés à l'assiette de l'opération.

M. GRANDJEAT trouve la somme de 65 000 euros faible et qu'il ne faut pas baisser ce montant.

M. BAUDRY donne l'exemple du projet de M. COUDERCHET qui bénéficie de 23 000 euros sur 3 années.

M. SELVA ajoute qu'il ne faut pas que l'université baisse sa subvention.

Le président BRUN souligne que le non report des crédits d'une année sur l'autre est une nouveauté et que l'université ne peut s'engager à compenser ce que la région ne donne pas. Il précise que le Conseil Scientifique doit apprécier la pertinence des projets.

M. GRANDJEAT signale qu'en amont de la prise de décision par le bureau il y a une réunion à la Région où l'ensemble des projets est examiné en prenant en compte l'avis de

deux experts extérieurs. Cette réunion permet de connaître, à défaut du montant accordé, la réponse donnée à chaque projet.

M. PRUD'HOMME souligne que la décision est prise en fonction de la qualité scientifique du projet.

M. GRANDJEAT voudrait savoir si des demandes d'allocation de recherches peuvent être intégrées aux projets région.

M. BAUDRY répond par l'affirmative mais que toutes les demandes ne sont pas acceptées.

Le président BRUN précise qu'à Bordeaux 1, il n'y a pas de thèses sans financement.

M. BAUDRY ajoute qu'il a appris de M. PERAUD qu'un projet région en lien avec la Maison Internationale des Langues et de la Culture, et porté par M. LAPAIRE, sera déposé. Etant donné le caractère particulier de ce projet et notamment sa dimension inter universitaire, la Région a autorisé exceptionnellement son dépôt avant examen par le Conseil Scientifique. Toutefois, lors du prochain Conseil Scientifique ce projet sera examiné.

➤ 2ème projet « ATON NUMERIQUE »

Mme GOMEZ-VIDAL demande pourquoi il y a un financement CNRS et pas sur le projet précédent.

M. BAUDRY rappelle que dans le montage financier des projets le porteur peut solliciter différents types de partenaires (équipes, universités, collectivités territoriales, CNRS, ....)

➤ 3ème projet « Genèse, évolution et patrimonialisation d'un territoire industriel »

Le président BRUN précise qu'il s'agit de recherche en archéologie industrielle.

M. GRANDJEAT s'étonne que 15 000 euros soient consacrés à des publications scientifiques.

Le président BRUN répond qu'il s'agit probablement d'une édition en quadrichromie.

M. AMELOT signale que ce type de travail pourrait être fait en interne.

Mme CHOUKRI remarque que la Région ne finance pas le matériel.

M. BAUDRY répond qu'il s'agit de demande d'investissement.

M. PERNOT demande pourquoi l'allocation doctorale n'est pas calée sur le même montant.

M. PRUD'HOMME répond que c'est un contrat post-doc et pas une allocation doctorale.

Le président BRUN voudrait plus d'explications sur les prestations externes.

Mme COLIN répond que ce sont des stages de formation organisées par le CNRS et qu'il faut les payer.

➤ 4ème projet « Culture et communautés à l'âge du fer de l'Aquitaine aux Asturies »

Le président BRUN s'étonne que l'on soit loin du pourcentage requis par la région.

M. BAUDRY précise que la région demande 20 % de cofinancement direct ou indirect.

M. AMELOT ajoute qu'une grande partie du budget va à l'organisation de journée d'études.

➤ 5ème projet « Des vallées et des hommes dans l'Aquitaine médiévale »

M. PERNOT s'étonne du montant des crédits consacrés aux stagiaires et aux traductions.

➤ 6ème projet « Ville, espace de valorisation des territoires du XVIème à nos jours »

En l'absence de commentaires, M. BAUDRY passe au projet suivant.

➤ 7ème projet « ARACHNE, Méthode critique de l'histoire de la tapisserie »

Mme CHOUKRI demande pourquoi certains intitulés sont en hors taxe.

Le président BRUN répond que les demandes de subvention d'investissement recherche sont toujours en hors taxe. Il s'inquiète d'autre part de ce projet qui n'a qu'un lointain rapport avec la Région Aquitaine. Il ajoute que la Région soutient des projets qui intéressent la Région.

M. BAUDRY précise que ce n'est pas toujours le cas et que des subventions sont attribuées pour des recherches sur des sites extérieurs à la Région. La somme demandée est importante car, il s'agit de financer un post-doc et une thèse.

Le président BRUN ajoute que le montant demandé à l'établissement est de 9 000 euros sur 3 ans.

Mme GOMEZ-VIDAL déplore que certaines équipes ne participent pas au financement.

M. BAUDRY répond que c'est variable.

Le président BRUN dit que l'année prochaine on peut imposer une participation.

➤ 8ème projet « La radio luminescence des feldspaths »

Le Président BRUN précise que les laboratoires scientifiques, comme IRAMAT, présentent des demandes de subventions importantes. Il souhaite que les équipes de lettres, de langues et de SHS participent davantage à ces appels à projet, et qu'il n'y aucune raison pour que ces équipes pratiquent une forme d'autocensure.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'AMERIBER aurait peut-être pu proposer des projets, en histoire notamment.

Le président BRUN ajoute qu'aucune équipe n'est exclue.

M. GRANDJEAT pense que certaines équipes ont l'habitude de travailler par projet et face aux thématiques régionales, nous manquons de temps à cause de la superposition des calendriers.

M. LAURAND demande si il y a corrélation entre les équipes qui déposent des projets et celles qui disposent de personnels administratifs qui leur sont affectés.

Le président BRUN dit qu'il y a des relations indirectes. Il signale qu'un concours d'ingénieur va être ouvert pour recruter un personnel chargé de gérer les projets internationaux et que l'établissement essaie de donner le maximum d'appui aux équipes de recherche.

Mme GOMEZ-VIDAL se plaint d'une insuffisance de personnel dans les secrétariats.

Le président BRUN reconnaît que nous n'avons pas les moyens humains nécessaires.

M. SELVA signale qu'il y a des chercheurs à plein temps dans les UMR et pas dans les équipes d'accueil et que le problème est peut-être là.

M. LAURENT demande que l'on n'oublie pas la spécificité des appels d'offres européens, qui présentent des projets avec des équipes transnationales.

Le président BRUN précise que des postes fléchés pour aider les équipes de recherche sont prévus aux concours de septembre prochain.

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	27

➤ ***Les dossiers de l'appel à projet du Conseil Régional d'Aquitaine sont adoptés à l'unanimité.***

### **III - PRIMES D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE**

Le président BRUN signale que dans le cadre du passage aux RCE, l'étude de ces dossiers pourra se faire en interne ou en faisant appel à des experts extérieurs du Ministère.

Les dossiers devront remonter au Ministère pour le 31 janvier. Ils seront classés A, B ou C. Il souligne la difficulté de ce type de classement.

Mme GAILLARD pense qu'il est préférable de faire appel à des experts extérieurs.

Mme GOMEZ-VIDAL préconise une solution intermédiaire, un classement extérieur avec un fort rééquilibrage interne afin de réparer des injustices éventuelles.

Le président BRUN signale que l'on ne peut pas changer un classement, si un enseignant est classé B on ne peut pas le mettre en A.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'il pourrait quand même bénéficier de la prime.

M. GRANDJEAT pense qu'il faudrait jouer sur les montants et augmenter le nombre de primes pour réparer une injustice. Il dit qu'il y a dans la fiche d'évaluation des critères qui ne permettent pas de prendre en compte certains investissements et qu'il faudrait envisager une forme de pondération pour des cas discutables.

Le président BRUN dit qu'il est urgent de choisir une procédure.

M. LAURAND demande si l'on connaît les procédures nécessaires pour le faire en interne et les expertises du côté Ministère.

M. PERNOT signale que le CNRS, de son côté, a mis en place une procédure peu transparente. Il ajoute que l'on devrait être capable de traiter le problème en interne.

Le président BRUN dit qu'il y a des problèmes de procédure. Il faudra établir un classement et comparer les disciplines. Il donne l'exemple de disciplines à faible représentativité comme l'histoire de la Grèce antique.

Mme GAILLARD souligne qu'il ne s'agit pas de classer un collègue par rapport à un autre, mais d'attribuer une prime.

M. GRANDJEAT dit qu'il n'y a pas de solution idéale. Il se demande comment faire intervenir des experts dans des disciplines différentes.

M. PERNOT pense que l'on peut confronter des gens qui travaillent dans des domaines différents.

M. LAURAND rejette une position mixte à moins qu'il y ait des procédures très encadrées. Il faut choisir une formule ou l'autre.

Mme VIEIRA signale que le problème est le même pour le recrutement des collègues.

Le président BRUN dit que si l'on vote pour la solution interne, on sera amené à définir une procédure.

M. REVAUGER pense que la procédure interne est dangereuse.

M. GRANDJEAT est d'accord avec la procédure externe car cela évite le soupçon de favoritisme mais décourage les prises de responsabilités en interne.

Le président BRUN signale que le Comité Technique Paritaire a voté pour la solution externe.

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstentions :	4
Pour la procédure Interne :	0
Pour la procédure externe :	23

➤ ***Le Conseil Scientifique adopte le mode de la procédure externe pour l'attribution de la prime d'excellence scientifique.***

#### **IV - PRESENTATION DES CANDIDATS A LA RESPONSABILITE DE L'ANIMATION DES DEUX AXES PRIORITAIRES DE LA RECHERCHE**

M. BAUDRY présente les animateurs des axes prioritaires de la recherche. Il précise qu'il s'agit d'animateurs et non de candidats à une fonction. Ce sont des enseignants chercheurs qui ont accepté une mission, suite à la décision prise en commission de la recherche et en Conseil Scientifique sur la nécessité d'une animation de nos axes. Il présente au conseil M. Yves RAIBAUD Maître de Conférences HDR membre de l'UMR ADES spécialisé dans les questions de territoires, pour l'axe Environnement, Nature, Ville et M. Frédéric BRAVO linguiste de formation, pour l'axe Mobilités, Hybridations, Identités plurielles. Ces animateurs auront une fonction de médiation. Ils renforceront les liens déjà existants et susciteront des collaborations, ils travailleront en relation avec le vice-président du CS et la direction de la recherche. Il précise que ces animateurs n'interviendront pas dans l'évaluation des projets de recherche. C'est la commission de la recherche qui donnera un avis et le CS qui prendra la décision de valider ou pas un projet en fixant le montant des crédits accordés.

M. GRANDJEAT demande si les animateurs ne seront pas partie prenante dans le processus d'évaluation.

M. BAUDRY répond que l'animateur ne décide pas d'une politique scientifique, qu'il n'évalue pas les projets. Cette évaluation sera réalisée par des experts extérieurs par contre l'animateur pourra être présent lors de la réunion de la commission de la recherche pour éclairer celle-ci sur les origines d'un projet et les logiques de son périmètre.

M. GRANDJEAT en conclut qu'ils seront sollicités à titre consultatif.

Mme BINET précise que la commission de la recherche est un organe consultatif.

M. GRANDJEAT demande quelle sera la durée de leur mandat.

M. BAUDRY répond que les animateurs doivent avoir du temps et qu'ils resteront en poste jusqu'au terme du contrat quinquennal.

Mme GOMEZ-VIDAL signale que sur l'axe Mobilités, Hybridations, Identités plurielles, une réflexion collective avait été engagée et que M. GRANDJEAT avait rédigé un texte.

M. BRAVO dit qu'après avoir pris connaissance du texte définissant l'axe « Mobilités, Hybridations, Identités plurielles », il trouve la rédaction assez large pour

permettre un débat fructueux et intégrer l'ensemble des chercheurs. Il assure d'autre part qu'en prenant cette responsabilité d'animateur, il ne brigue pas une fonction particulière et que son seul souci est d'œuvrer pour la concertation avec les directeurs des équipes de recherche.

M. RAIBAUD pense que cette fonction d'animateur a pour principal enjeu de mettre en synergie les équipes de recherche.

M. GRANDJEAT pense que le point de convergences se situe au niveau des séminaires interdisciplinaires.

Mme BOISSON-GABARRON demande quel serait le regard des animateurs si on faisait appel à des chercheurs extérieurs.

Mme GOMEZ-VIDAL demande si les animateurs vont bénéficier d'une aide concrète en personnel de secrétariat.

M. BAUDRY répond que les moyens sont limités. Les animateurs devront surtout s'investir et être reconnus pour leur compétence. Ils bénéficieront du soutien de la recherche.

M. BRAVO dit que cette mission est à inventer, qu'il faudra faire un bilan dans quelques mois, et que pour le moment il s'agit d'évaluer la masse de travail.

Mme GOMEZ-VIDAL soulève le problème du calendrier des projets que l'on peut présenter jusqu'au 15 février. Elle se plaint de cette date très tardive pour les dégagements des financements. Elle ajoute que c'est seulement le 15 avril que nous saurons si les projets seront acceptés. Elle redoute les conséquences néfastes d'un refus de l'établissement auprès de nos partenaires, alors que certaines équipes ont anticipé en s'engageant verbalement. Elle demande une harmonisation temporelle de la gestion de ces projets.

M. BAUDRY rappelle qu'il y aura une deuxième session pour ces axes prioritaires qui permettra aux chercheurs de présenter des projets de plus grande ampleur. La direction de la recherche est là pour donner des conseils de stratégie. Il rappelle également qu'elle apporte une aide technique pour l'établissement des demandes et qu'elle peut jouer elle-même un rôle de médiatrice entre les équipes de recherche. C'est bien cette fonction médiation que les animateurs pourront renforcer en faisant émerger des partenariats

M. BRAVO dit qu'il a pris connaissance des bilans et des projets des équipes et que les synergies sautent aux yeux.

M. GRANDJEAT signale que par rapport aux axes prioritaires certaines équipes ont pris des engagements auprès de partenaires. Il trouve qu'une durée de 30 mois pour un projet est un maximum et que des projets sur 12 mois seraient souhaitables.

M. BAUDRY répond que c'est envisageable mais que la durée de douze mois est plus en adéquation avec les programmes blancs. Il propose de clore le débat et de passer au point suivant.



## **V - EXAMEN DE LA PROPOSITION DE STATUTS DES EQUIPES D'ACCUEIL**

M. BAUDRY précise qu'il s'agit, au travers de ce texte, d'harmoniser le fonctionnement des équipes d'accueil au moment où elles changent de direction.

Mme GUILHAMON demande pourquoi ce ne sont pas les équipes qui élaborent leurs projets de statuts.

M. RAMBAUD répond qu'on a choisi une élaboration centralisée des statuts pour éviter les risques de discordances entre équipes d'accueil.

M. BAUDRY ajoute que chaque équipe peut avoir un règlement intérieur spécifique.

Mme BINET dit que des règles identiques sont indispensables. Des statuts ont déjà été votés en 2007 et ils répondaient à un certain nombre de principes énoncés par le ministère.

M. RAMBAUD précise que le cadre réglementaire est souple et qu'il s'agit surtout de choix de l'établissement.

M. BAUDRY explique cette actualisation des statuts par une volonté de les faire correspondre à l'évolution de certaines équipes.

Mme FROMENTIN pense que le règlement intérieur devrait ressembler à celui des UMR.

Mme BOISSON-GABARRON demande que le personnel BIATOS rattaché à la direction de la recherche participe aux réunions du conseil des équipes.

M. GRANDJEAT demande que l'on ajoute cette participation des personnel BIATOS dans les statuts.

M. SELVA demande s'il est possible d'élire un BIATOS.

Mme GOMEZ-VIDAL n'est pas d'accord car elle craint que cela débouche sur une aberration administrative.

Mme GAILLARD pense qu'il est délicat de donner une voix à un personnel BIATOS qui se retrouverait en position d'influer sur la politique de recherche du conseil.

M. PERNOT dit que le problème est dans la rédaction de l'article 1 des statuts : « les BIATOS affectés dans l'équipe concernée »

M. REVAUGER trouve que cet article 1 est bien fait car il prévoit la participation des PRAG.

Mme BOISSON-GABARRON souligne qu'il y a contradiction à vouloir du personnel de soutien sans vouloir l'impliquer dans les processus de décision.

M. PERNOT dit qu'il y a la possibilité au niveau de règlement intérieur d'encadrer ce droit de vote.

Mme BOISSON-GABARRON pense que le problème des personnalités extérieures qui n'assistent pas aux réunions du conseil est plus grave.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que sa position sur le vote des BIATOS n'est pas une non reconnaissance.

Mme TIFFON fait la différence entre les BIATOS affectés aux centres de recherche et ceux qui y sont rattachés.

M. BAUDRY penche pour que les personnels BIATOS soient invités de droit.

Mme CHOUKRI demande si les professeurs émérites peuvent faire partie du conseil. Elle fait remarquer que dans le conseil du laboratoire tous les collègues étaient représentés sauf celui des BIATOS. Elle souhaite qu'on rajoute ce collègue. Elle fait remarquer aussi que le personnel de recherche et formation, quand il est affecté à une équipe, apporte son soutien aux enseignants chercheurs

M. REVAUGER pose le problème du classement des candidats pour les contrats doctoraux.

M. BAUDRY répond qu'il y a une disparité dans la sélection des dossiers mais que cela ne concerne pas les statuts.

Mme GUILHAMON évoque le cas du directeur adjoint de l'Ecole Doctorale.

M. BAUDRY dit que les statuts doivent prévoir les modalités de son élection.

Mme BOISSON-GABARRON demande que cette élection se fasse en assemblée générale.

M. AMELOT répond que l'assemblée générale élit le directeur et que celui-ci nomme ensuite son adjoint.

M. GRANDJEAT demande que le directeur et son adjoint soient élus par l'assemblée générale.

M. BINET précise que pour le ministère il n'existe que le directeur.

M. BAUDRY dit que pour les UFR les directeurs adjoints sont élus par leur conseil.

M. PERNOT ajoute que pour le directeur adjoint l'élection par l'assemblée générale serait une forme de reconnaissance.

Mme GUILHAMON propose d'initier une procédure pour que le ministère finisse par l'intégrer. Elle pense qu'on pourrait envisager que le directeur élu présente son adjoint et que celui-ci soit élu ensuite par le conseil.

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	27

➤ **Le Conseil Scientifique adopte à l'unanimité le projet de statuts des équipes d'accueil qui sera présenté au prochain Conseil d'Administration.**

➤ **Le Conseil Scientifique adopte à l'unanimité le statut des équipes de recherche de l'Université de Bordeaux 3.**

## **VI - CO-TUTELLES**

M. BAUDRY passe la parole à Mme TIFFON

Mme TIFFON énonce la proposition de modification de l'art 8, « soutenance dans la convention de cotutelle » par : « **En l'absence de l'obtention d'un financement spécifique extérieur, l'école doctorale de l'université de Bordeaux 3 assure dans la limite de la somme votée par le conseil scientifique :**

- **les frais de déplacement et de séjour du directeur de thèse français, si la soutenance a lieu dans l'université partenaire (ou étranger si la soutenance a lieu à Bordeaux 3)**

- **les frais de déplacement et de séjour d'un ou deux autres membres du jury.**

**Les dépassements éventuels seront pris en charge par les équipes de recherche concernées et par l'établissement partenaire.**

M. PERNOT trouve injuste que l'on mette une restriction au nombre de membres du jury.

Mme TIFFON répond que c'est parce qu'on voudrait que les universités partenaires participent financièrement.

Mme GAILLARD dit qu'elle est partiellement pour la réciprocité. Elle pense qu'il faut faire une distinction entre frais de déplacement et frais de séjour.

M. REVAUGER ajoute que l'objectif est de faire respecter un engagement par le partenaire et la simple contrainte financière ne suffit pas.

Mme GAILLARD demande si cela concerne aussi les codirections.

Mme TIFFON répond que non.

Mme GAILLARD demande qui paye.

Mme TIFFON dit que c'est Bordeaux 3 dans la limite de 800 euros pour une thèse et de 1 200 euros pour une HDR et pour les thèses en cotutelle.

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	27

➤ **Le Conseil Scientifique adopte à l'unanimité la modification de l'article 8 de la convention de co-tutelle internationale des équipes de recherche de l'université Bordeaux 3.**

## **VII - BILAN DES TRANSVERSES**

M. BAUDRY présente le bilan des journées Transverses. Il rappelle que le but était de créer un événement et de lancer une dynamique. Pierre-Yves SAILLANT a été chef de projet. Un comité de pilotage réunissant personnel BIATOS, enseignants chercheurs et doctorants a élaboré au fil de réunions régulières le programme et l'organisation de ces journées. Cette opération a généré une dépense de 33 000 euros. Son financement a été assuré par les 24 000 euros issus de la réserve de la recherche (cela en conformité avec la décision prise à l'époque par le Conseil Scientifique), une aide de la Région à hauteur de 5 000 euros et de la CASDEN pour 4 000 euros. La mairie de Pessac a prêté des jardinières pour la décoration ; la CUB a participé en donnant des tickets gratuits de tram à des étudiants et Cap Sciences a apporté un soutien logistique pour l'enregistrement et la mise en ligne de l'ensemble de ces journées. Celles-ci ont été menées dans un esprit d'ouverture, notamment vers les autres universités comme Bordeaux 4 et Bordeaux 1. Elles ont permis de mettre en scène notre recherche en impliquant des doctorants et des enseignants chercheurs. Les travaux des équipes pouvaient être présentés tout en même temps que l'enjeu était aussi d'amorcer un travail de fédération des unités de recherche autour d'axes prioritaires. Le service de la communication a réalisé un très bon travail et l'ensemble des services de notre établissement s'est très fortement impliqué pour assurer la réussite de ces journées. Si ces Transverses comportent indéniablement des aspects très positifs (implication des doctorants et qualité de leurs interventions ; amorce d'une collaboration inter équipes, il y a indéniablement des résultats positifs, forte implication d'enseignants chercheurs dans l'animation des ateliers débats, nous pouvons regretter une faible participation des étudiants, des doctorants et des enseignants chercheurs. Les directeurs des équipes de recherche ne se sont peut-être pas toujours sentis pleinement concernés. Ce type d'évènement était nouveau et nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour y associer davantage les directeurs des unités de recherche.

Mme GOMEZ-VIDAL trouve un véritable intérêt à ces journées dont les thématiques correspondaient aux axes prioritaires. Elle souligne que la désaffection peut s'expliquer en partie par la saturation et une forme de lassitude des enseignants chercheurs. Certains collègues ont perçu cette opération comme une opération publicitaire de masse.

Mme FROMENTIN dit que l'on a confondu une cérémonie de célébration de notre recherche et une sorte de journée portes ouvertes.

M. GRANDJEAT pense que ces journées nous ont permis d'apprendre à travailler ensemble et qu'au sein des ateliers de réflexion les échanges étaient intéressants. Il souligne pourtant un défaut de communication vers le grand public. Sur le plan de l'organisation, le comité de pilotage aurait dû mieux distinguer le logistique du scientifique. Il trouve que le message sur la banalisation des journées n'était pas clair et qu'il est difficile de s'impliquer dans un événement transversal.

Mme BINET ajoute qu'il y a eu deux années de suite des journées de la recherche qui ont été des échecs et qu'il faudrait y réfléchir ensemble.

Mme GAILLARD dit que la notion de transversalité est intéressante mais que les chercheurs des équipes ne se sont pas investis.

Mme FROMENTIN pense que la conférence des directeurs serait un bon outil de communication pour les futures journées.

Mme BOISSON-GABARRON dit que l'on peut y ajouter l'environnement numérique de travail et la lettre électronique de l'université.

M. PERNOT regrette que le relais de l'université vers le grand public par Cap Sciences n'ait pas fonctionné.

M. RAMBAUD dit que la newsletter a vocation à remplacer les mails générique.

M. MARTY dit qu'il faut diffuser l'information sur les Transverses en amont, mener une réflexion et comparer avec des gros événements du même type

Mme FROMENTIN pense qu'il faudrait greffer cette journée sur un autre événement.

M. BAUDRY répond que nous avons hésité à nous intégrer dans la semaine de la fête de la science, mais que nous y avons renoncé pour ne pas brouiller le message des Transverses

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

Le Président,

Patrice BRUN